



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr**

**CONGRES ANNUEL de L'USP
28, 29 et 30 mars 2014 à Paris**

Motion

De l'isolement et la contention

L'U.S.P, réunie en congrès à Paris les 28, 29 et 30 mars 2014, a organisé un débat sur les pratiques psychiatriques.

Elle réaffirme que les mesures telles que l'isolement et la contention ne peuvent être prescrites que pour des raisons cliniques précises recensées dans le rapport d'activité.

Il n'existe pas de contention bien traitante. Celle-ci est toujours une violence, qui, si elle ne peut-être évitée doit être strictement limitée.

L'U.S.P rappelle que les textes internationaux incluent la contention parmi les « traitements inhumains et dégradants ».

De plus, l'emploi d'acronymes et de termes banalisant (CSO = Chambre de soins obligés, CSI = Chambre de soins intensifs, contentions bien traitante, etc.) réalisent une euphémisation de la violence qui entrave la réflexion critique.

L'U.S.P est prête à s'associer à la fédération française de psychiatrie dans la recherche qu'elle propose sur la pratique de la contention.